

Québec, le 7 octobre 2014

Monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur au transport métropolitain
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport
collectif à Laval et Bois-des-Filion
Questions complémentaires du 7 octobre 2014

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 9 octobre prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

1. Comment définissez-vous la notion de connectivité écologique et quelle en est l'importance?
2. Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion par le MTQ pourrait-il, par les mesures d'atténuation et de compensation prévues au projet, contribuer à améliorer la connectivité entre les habitats et les écosystèmes régionaux, stimulant ainsi la diversité biologique? Vous référer à l'étude d'impact du promoteur (PR3.1, section 5.3 et p. 287 et suivantes) sur le site du BAPE à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/autoroute_19-bois-des-filion_laval/documents/liste_cotes.htm
3. Quelles seraient les avantages de prolonger la désignation d'une voie réservée sur l'autoroute 19 jusqu'à Montréal?